



PIERRES PASSION
immobilier

www.pierrespasion.fr

HONORAIRES

(A compter du 1^{er} janvier 2017)

VENTE IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

(Honoraires inclus dans les prix affichés)

- 10 000€ à 50 000€ : 5000€ TTC
- 51 000€ à 100 000€ : 10% TTC
- 101 000€ à 160 000€ : 9% TTC
- 161 000€ à 200 000€ : 8% TTC
- 201 000€ à 300 000€ : 7% TTC
- 301 000€ à 500 000€ : 6% TTC
- Au-delà de 501 000€ : 5% TTC

TERRAIN A BATIR : de 5 000 € à 8 000€ TTC

LOCATION

Baux soumis à la loi n°89-462 du 06 juillet 1989

Locataire :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 7 % TTC du loyer annuel –
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/M²

Bailleur :

- Honoraires d'entremise, de négociation et de commercialisation à la charge du bailleur : 50 €
- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 7 % TTC du loyer annuel –
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/M²

Autres baux

- Honoraires d'entremise et de négociation, commercialisation à la charge du bailleur : 50 €
- Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et de réalisation de l'état des lieux : 14% TTC du loyer annuel moitié bailleur/moitié locataire

LOCATION IMMEUBLES COMMERCIAUX : 14% du loyer annuel HT

REDACTION BAIL COMMERCIAL : 280€ TTC

ESTIMATION : 150€ + frais de déplacement (non applicable en cas de signature d'un mandat de vente)

GERANCE LOCATIVE*

Service de base : 7,2% TTC

*Prestations détaillées sur demande



VENTE – LOCATION – GESTION – FONDS DE COMMERCE

LANGON

15 Allées Jean Jaurès
05.56.63.12.93

langon@pierrespasion.fr

CADILLAC

6 Rue Général de Gaulle
05.57.98.15.50

contact@pierrespasion.fr

PODENSAC

1 Rue Minnesota
05.56.27.07.66

podensac@pierrespasion.fr



PIERRES PASSION
immobilier

www.pierrespasion.fr

TARIF ADMINISTRATION DE BIENS AU 01 JANVIER 2017

GERANCE LOCATIVE : 6% HT soit 7.2% TTC des sommes encaissées

- Gestion professionnelle des loyers :
 - o Quittancement
 - o Relances retards de loyers et assurances
 - o Révision des loyers
 - o Application immédiate de la réglementation
- Constitution du dossier immeuble
- Encaissement des loyers, des charges et du dépôt de garantie
- Arrêt des comptes et rapport de gérance mensuel par mail
- Paiement mensuel par virement
- Etablissement des reçus et quittances

TRANSACTION LOCATIVE :

1/ Baux soumis à la loi n°89-462 du 06 juillet 1989

Locataire :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 7 % TTC du loyer annuel – Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/M²

Bailleur :

- Honoraires d'entremise, de négociation et de commercialisation à la charge du bailleur : 50 €
- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 7 % TTC du loyer annuel – Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/M²

Autres baux

- Honoraires d'entremise et de négociation, commercialisation à la charge du bailleur : 50 €
- Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et de réalisation de l'état des lieux : 14% TTC du loyer annuel

TARIF GENERAL AUTRES PRESTATIONS

- Renouvellement de baux : 75€TTC
- Gestion et paiement des fournisseurs : 4 €TTC/facture
- Honoraires sur travaux suivis avec ou sans assistance d'un technicien (architecte, ingénieur...) : déplacements , RDV avec artisan, établissement des devis, suivi et réception des travaux 5% TTC du montant des travaux TTC
- Audit départ locataire : 1.5 €par M²
- Régularisation Annuelle de charges : 25 €TTC par lot (compteurs individualisés) 35 €(compteurs non individualisés)
- Procédure de recouvrement (hors souscription Garantie des Loyers Impayés) :
 - o Mise en demeures LRAR : à l'identique du tarif postal
 - o Constitution dossier huissier : 35€TTC
 - o Constitution dossier avocat : 60€TTC
- Assurances :
 - o Déclaration sinistre : 18€TTC
 - o Suivi du dossier : 50 €TTC
- Représentation Assemblée Générale : 75 €/heure TTC + Frais de déplacement au km
- Reprise d'un lot en impayé : 250 €TTC+débours

GARANTIE DES IMPAYES ET ABSENCE LOCATAIRE

Garantie Loyers Impayés - Détérioration Immobilière : 2.50 % (dont 0.50%TTC de gestion de l'assurance)

Garantie Loyers Impayés - Détérioration Immobilière -Garantie Vacance Locative : 4.30 % (dont 0.50%TTC de gestion de l'assurance)



VENTE – LOCATION – GESTION – FONDS DE COMMERCE

LANGON

15 Allées Jean Jaurès
05.56.63.12.93

langon@pierrespasion.fr

CADILLAC

6 Rue Général de Gaulle
05.57.98.15.50

contact@pierrespasion.fr

PODENSAC

1 Rue Minnesota
05.56.27.07.66

podensac@pierrespasion.fr

S.A.R.L au capital de 20 300 €RCS Bordeaux B 480 128 867 APE 6831Z

Caisse de Garantie de l'Immobilier Gallian Transaction 120 000 €Gestion 460 000 €• Agence juridiquement et financièrement indépendante